

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL171

présenté par

M. Lavergne, M. Causse, Mme Robert, M. Travert, M. Venteau, M. Ardouin, M. Buchou,
Mme Hérin, Mme Sarles, Mme Vignon et Mme Lenne

ARTICLE 2 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.